

Règlement intérieur des participant

Ce règlement intérieur s'applique à toute personne inscrite à un des programmes proposés sur le site de Globalong. En participant à un de ces programmes, vous confirmez avoir lu ce code de conduite dans son intégralité et vous engagez à le respecter.

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir :

- Les règles générales à adopter quand vous serez sur votre lieu de projet
- Le comportement attendu sur votre lieu de projet, dans votre logement, mais aussi par rapport à l'organisation qui vous accueille et GlobAlong

Ce code de conduite est constitué de 3 parties :

- Général
- Projet
- Logement

L'organisme local qui vous accueille est pleinement engagé dans le voyage humanitaire ou l'enseignement de langue.

Ce code de conduite a été conçu pour que votre mission de bénévolat ou séjour linguistique se passe au mieux possible, mais aussi, pour instaurer des règles qui feront que les personnes et l'organisme qui vous prennent en charge soient traités avec respect et considération bien que la culture du pays dans lequel vous arrivez diffère de la vôtre.

Notez que si vous ne respectez pas une des règles stipulées dans ce règlement intérieur, l'organisme qui vous accueille ou GlobAlong se donne le droit de mettre un terme à votre période de bénévolat ou séjour linguistique immédiatement et sans remboursement aucun.

Première partie : Général

- Vous n'êtes pas autorisé à exercer des activités en public en relation avec votre parti politique ou vos croyances religieuses. Les débats sur la politique ou sur les différents systèmes politiques peuvent être considérés comme inappropriés.
De plus, la participation à un mouvement religieux peut être considéré comme illégal dans certains pays, notamment quand il s'agit de diffuser de nouvelles religions non approuvées par le gouvernement.
- Les volontaires doivent écouter et suivre les instructions et conseils du coordinateur local.
- En tant que bénévole international, vous représentez l'organisme qui vous accueille en mission de bénévolat mais aussi votre pays d'origine et GlobAlong. Vous devez agir en conséquence et de façon respectueuse.
- L'organisme local n'aura aucune tolérance si vous êtes en possession de substances illicites ou d'armes et procédera à une interruption immédiate de votre période de bénévolat. Si vous êtes surpris en possession de drogues ou bien sous l'influence de

substances illicites, alors votre période de bénévolat ou séjour linguistique prendra fin immédiatement.

- Respectez et adaptez-vous à la culture du pays dans lequel vous effectuez votre mission de bénévolat ou séjour linguistique. Il vous faut donc être indulgent par rapport aux normes culturelles de la population locale. N'hésitez pas à prendre contact avec votre coordinateur pour qu'il vous explique et vous conseille quant aux différentes façons d'agir. De ce fait, votre immersion dans le pays et votre intégration sera meilleure.
- Suivez les règles de déroulement du programme, respectez votre famille d'accueil ou bien la maison des volontaires dans laquelle vous allez vivre ainsi que la population locale et ne consommez pas d'alcool.
- Prenez pleinement connaissance des attitudes à avoir dans le pays dans lequel vous vous rendez. Certains pays ne sont pas ouverts aux démonstrations amoureuses en public. Veillez donc à respecter la population locale. Notez que cela peut heurter les habitants et être mal-vu. Il est formellement interdit d'avoir des rapports sexuels dans votre logement. Peu importe les circonstances dans lesquelles cela arrive, il vous sera demandé de quitter immédiatement l'hébergement et de trouver par vos propres moyens, un autre logement à vos frais.
- Traitez tout le monde avec respect et dignité.
- Vêtissez-vous de manière appropriée par respect à la culture du pays dans laquelle vous vivez.
- Ne vous engagez dans aucune démonstration politique ou quelconque activité illégale.
- Comprenez que la mission de bénévolat, le séjour linguistique, ainsi que le logement qui ont été réservés pour vous ne sont en aucun cas interchangeable sans une préalable approbation des organismes locaux et de GlobAlong.
- Informez toujours votre coordinateur local de vos départs en excursions pendant le week-end.
- Ne joignez votre coordinateur local en dehors des heures de travail qu'en cas d'urgence.

Seconde partie : Sur votre lieu de projet

- Faites de votre mieux pour maintenir une ambiance positive sur votre lieu de projet
- Agissez comme un membre consciencieux pour aider l'équipe
- Respectez les règles du projet pour lequel vous travaillez ainsi que les autres membres de votre équipe.
- Ne pas accepter de paiement (quel qu'il soit) pour le travail que vous avez réalisé.
- Travaillez dur pour atteindre non seulement les objectifs que vous vous êtes fixés, mais aussi ceux du projet, et des personnes ou de l'association que vous aidés.
- Ecoutez et suivez les informations du superviseur du projet ainsi que ceux du coordinateur local.
- Tenez informé le superviseur si vous êtes dans l'incapacité de remplir les tâches pour lesquelles vous vous êtes engagées.
- Prenez soin du matériel mis à disposition sur le lieu du projet ou à l'école.

Troisième partie : Dans votre hébergement

- Respectez les us et coutumes locales ainsi que les règles de vie du logement dans lequel vous vivrez pendant toute la période de bénévolat.
- Demandez l'autorisation à votre famille d'accueil ou au propriétaire de l'hébergement pour inviter des personnes dans votre chambre.
- Les visites nocturnes sont strictement interdites.
- Respectez le logement dans lequel vous résidez et assumez les frais de quelconques réparations.
- Gardez votre chambre propre et rangée.
- Ne fumez pas dans le logement qui vous a été attribué. Vous avez l'interdiction d'aménager votre logement comme vous l'entendez pour des raisons de sécurité.
- Payez toutes les factures non réglées avant de quitter le logement.
- Aucun remboursement sur les nuitées ou repas non consommés ne sera fait si vous partez en excursion ou si vous quittez plus tôt le logement.
- Participez au ménage et à l'entretien des parties communes si demandé.

GlobAlong vous invite à suivre soigneusement ce règlement intérieur qui pourra impliquer en cas de non-respect des règles renseignées ci-dessus, l'interruption immédiate de votre mission de bénévolat ou séjour linguistique.

